

## Plan pluri annuel de recrutement en EPS 2020/2025

1500 postes pendant 5 ans : une étape nécessaire, mais pas suffisante !

Le SNEP-FSU porte l'exigence d'un plan pluri annuel de recrutement de 1500 postes (CAPEPS interne + externe+ Agrégation externe) pendant au moins 5 ans. Est-ce une utopie ou une première étape ?

### 1. La situation de l'emploi en EPS depuis 12 ans

Durant le mandat de N.Sarkozy la profession a essuyé une période de non remplacement de 2 départs à la retraite sur 3 conjuguée avec une hausse démographique dans le second degré (-2091 postes EPS avec 53 200 élèves de plus). En fin de mandat, l'action syndicale a permis de sortir de ce dogme, mais aussi de faire du recrutement à l'éducation un axe fort de la campagne présidentielle suivante. Durant le mandat de F. Hollande, des postes ont été créés, mais n'ont pas permis de faire face à l'augmentation démographique et d'améliorer concrètement la situation sur le terrain (+819 postes avec 154 450 élèves de plus). Les 2 premières années du mandat d'E. Macron ont vu la suppression de 257 postes en EPS pour 54 400 élèves supplémentaires.

### 2. Le « taux d'encadrement » en EPS, dans le second degré.

Afin de suivre le rapport nombre d'élèves / nombre d'enseignants, le taux d'encadrement en EPS (nb d'élèves/ nb de profs titulaires) permet de rendre compte de la situation de l'emploi au regard de l'évolution démographique.

	2007 (J. Chirac, fin de mandat)	2011 (N. Sarkozy, fin de mandat)	2017 (F. Hollande, fin de mandat)	2019 (E. Macron, mandat en cours)
Elèves	5 339 700	5 392 900	5 547 350	5 601 750
Profs	33 873	31 782	32 601	32 235
Taux d'encadrement EPS (nb E/ nb Profs*)	157.64	169.68	170.16	173.79

\*Nombre d'enseignants d'EPS titulaires (en établissement et ZR)

Le taux d'encadrement en fin de mandature permet de voir la situation incluant la continuité du service public (remplacement) : il faut « faire plus avec moins » (plus d'élèves, moins de profs !).\*

### 3. Le calcul des effectifs jusqu'en 2025

L'augmentation des effectifs dans le second degré se poursuivra en 2020 : +27 800 et en 2021 : +30 000. Ce n'est qu'à partir de 2024 que le nombre d'élèves diminuera (cohorte des élèves nés en 2006 qui quitteront le second degré, mais ils seront peu nombreux car le nombre de naissances est élevé jusqu'en 2014, il baisse ensuite). Ces hausses de 2020 et 2021 ne sont donc pas prises en compte dans le calcul car elles seront sans doute compensées par des baisses après 2024.

### 4. Pour le même « taux d'encadrement » qu'en 2007 : au moins 1500 postes jusqu'en 2025 !

Avec le nombre d'élèves de 2019 (5 601 750) et pour retrouver le même taux d'encadrement qu'en 2007 (157.64), il faudrait arriver à 35 535 postes et donc créer **3300 postes**.

En prenant en compte les départs en retraite (mode de calcul : 1/4 des collègues partant à 62 ans, 1/3 partant à 63 ans et 2/3 à 64 ans et plus), cela donne le tableau suivant en termes de suivi de cohorte (prise en compte profs EPS, agrégés d'EPS et CE d'EPS).

	57 ans	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans et +
au 1/9/2020	713	754	852	928	1007	912	644	1110
au 1/9/2021		713	754	852	928	1007	684	954
au 1/9/2022			713	754	852	928	755	864
au 1/9/2023				713	754	852	696	827
au 1/9/2024					713	754	639	783
au 1/9/2025						713	565	735

Nombre d'emplois créés chaque année jusqu'en 2025 :

Année	RETRAITES	POSTES aux Concours	EMPLOIS SUPPLEMENTAIRES
2020	1182	1500	318
2021	1115	1500	385
2022	1059	1500	441
2023	996	1500	504
2024	923	1500	577
2025	856	1500	644
TOTAL		<b>9000</b>	<b>2869</b>

1500 postes annuels permettront de recréer 2869 postes supplémentaires d'ici 2025 soit un peu moins que 3300 et un strict retour au taux d'encadrement de 2007 (il faudrait pour cela encore 431 postes !).

Ce plan permettra d'assurer les horaires obligatoires, les remplacements par des personnels titulaires, de retrouver les dédoublements et dispositifs perdus depuis plusieurs années, de stopper la précarité.

#### **Pour améliorer l'EPS et les carrières, aller bien au-delà en nombre et sur la durée !**

La simulation a été réalisée dans les conditions actuelles (âge de départ mini à 62 ans, pas de CPA, horaires EPS actuels). Pour permettre de bonnes conditions de travail et le développement de l'EPS et du sport scolaire, il faudra aller bien-au-delà des 1500 postes. **C'est donc bien une étape nécessaire, mais pas suffisante.**

Le SNEP-FSU revendique :

Pour les élèves :

- une augmentation des horaires (avec une première étape de 4h pour tous au collège et 3h en lycée).

Pour les personnels et la prise en compte de la pénibilité du métier :

- la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisations pour le taux plein.
- le retour de la CPA pour aménager les fins de carrières.

*\* Seule la situation du second degré est prise en compte. Dans l'enseignement supérieur, les besoins existent aussi avec l'augmentation du nombre d'étudiants. De plus des postes du second degré basculent régulièrement vers le supérieur dans les STAPS.*